
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 4 février 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 4 février 2014 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

5 – RESSOURCES

Exercice 2014 : budgets : approbation

A) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 12 décembre 2013.

• **Section d'investissement**

Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'Administration, ce budget est présenté en excédent de la section d'investissement de 13,3 M€ avec à l'appui une programmation des investissements justifiant la nécessité de créer des réserves financières.

En dépenses : 8 809 333,10 €

Outre le report de l'exercice 2013 des crédits inscrits pour continuer l'opération de restructuration de la filière de traitement de l'usine (320 000 €), il est proposé d'inscrire ces crédits pour diverses études (mise aux normes des ascenseurs, des investigations complémentaires préalables aux travaux de la nouvelle filière, révision du périmètre de protection) pour 324 000 €, lancement des études et de la maîtrise d'œuvre pour le feeder FEREL-RENNES T3 pour 200 000 €, et l'anticipation de certains travaux de sécurisation et de process sur l'usine (1 200 000 €).

En recettes : 22 109 333,10 €

Le report de l'emprunt de 4 693 210 €, réalisé pour le compte du SMG 35, l'excédent capitalisé (2 359 704,65 €), le virement de la section de fonctionnement (720 945.73 €), l'excédent reporté de 2013 (12 558 014.71 €), le remboursement du SMG 35 (300 000 €) et la TVA récupérée (90 440.76 €) apportent le financement de la section.

• **Section d'exploitation : 6 924 378.93 €**

En dépenses, les crédits de fonctionnement restent stables,.

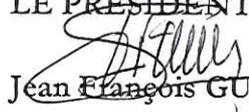
En recettes, les ventes d'eau, estimées à 17 millions de m3, font l'objet d'une redevance versée par le délégataire qui s'élève à 5 500 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2014 tel que proposé.
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.



Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT


Jean François GUERIN

B) BUDGET ANNEXE CONCESSION

Ce budget a été élaboré dans le but de clore l'activité et les écritures comptables

- **Section d'investissement : 140 000 €**

Les recettes dues par la Région Bretagne (FCTVA pour 29 912.64 € et subvention pour 1700 €) augmentées du virement de la section de fonctionnement (83 700 €) et de l'excédent reporté de 2013 (24 687.36 €) seront encaissées en 2014.

Un crédit de diverses dépenses est inscrit pour 140 000 € pour l'équilibre de la section, mais ne sera pas consommé.

- **Section de fonctionnement : 113 700 €**

La participation de 80 000 € due par la Région Bretagne pour 2013 sera recouvrée, complétée par l'excédent reporté de 2013 pour 33 602.52 €.

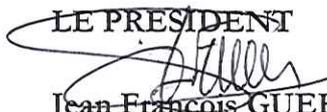
En dépenses, un crédit de 30 000 € est inscrit pour frais divers (mais ne sera pas consommé) ainsi que le virement à la section d'investissement pour 83 700 €.

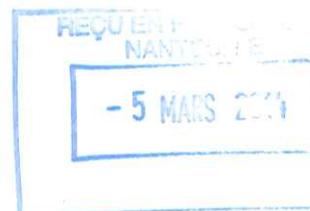
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif annexe « Concession » pour l'exercice 2014 tel que proposé.
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT


Jean-François GUERIN



C) BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 12 décembre 2013

- **Section d'investissement : 3 600 000,00€**

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2013 pour 916 900,0 €, le paiement du capital des emprunts pour 352000 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du parc informatique (28 000 €), le maintien du patrimoine immobilier (83 000 €) et la réalisation de travaux de réfection des bureaux et annexe (30 000 €).

Ouvrages :

Des crédits sont inscrits pour 1 136 000 € pour d'importants travaux sur le barrage (en particulier la rénovation des portes de l'écluse) ainsi que la préparation de la révision des vannes du barrage.

En recettes, outre le FCTVA pour 64 900 €, des subventions pour 246 600 €, les amortissements pour 1 110 500 €, le virement de la section de fonctionnement de 786 500 € et l'emprunt reporté depuis 2005 pour 520 000 € financent la section.

- **Section de fonctionnement : 5 800 000 €**

En dépenses, les charges à caractère général diminuent sensiblement en dehors des frais d'enquêtes publiques et passent de 1 584 414 € en 2012 à 1 505 700 €.

La masse salariale progresse sensiblement de 16.76%. En dehors des augmentations du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'ajustement du régime indemnitaire (ou primes), l'impact est lié à la consolidation et à la disparition du budget annexe concession et au transfert de personnel du DPF entre la Région Bretagne et l'AV. En réalité, la masse salariale sur les bases des effectifs de 2013 passe d'environ 1 590 000€ à 1 650 000€ en 2014 (soit 3.8% d'augmentation).

Le versement au budget annexe Concession qui s'élevait à 195 528.92€ en 2013 a été supprimé.

En recettes, conformément aux orientations budgétaires, la participation statutaire de chaque département est stabilisée à 500 000 €.

Les recettes courantes sont comparables à celles de 2013, mais le poste subvention augmente sensiblement de plus de 208 000 €.

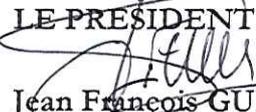
L'excédent reporté de 2013 s'élève à 586 269.85€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Adopte le budget Principal pour l'exercice 2014 tel que proposé.
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT


Jean François GUERIN

